



## Deblocage des fonds prêt immobilier

-----  
Par johnjohnjo

bonjour,  
je me permets de vous contacter pour connaître les droits de ma banque vis à vis de mon prêt immo pour une construction.

je fais construire actuellement, ( avec des artisans )

j'ai un crédit immobilier qui a été accepté , le montage financier c'est fait sur des devis d'artisans ( terrassement, charpente , elec , plomberie , placo etc)

je précise que pour le montage financier j'ai fait suivre des devis a ma banque qui n'était pas signé et certain n'avais même pas de tva qui apparaissait ) bref le crédit et passé.

problème depuis le début de travaux le déblocage des fonds traîne en longueur.

ma banquière refuse les factures en duplicata , sachant qu'aujourd'hui tout est dématérialisé toutes les factures par mail affiche la mention, du coup je perd un temps fou a demander au comptable de chaque artisans de me refaire les factures et je doit aller les chercher en version papiers pour que la nomenclature " duplicata " n'apparaissent pas.

ma banque a t'elle le droit de refusé ces dernières? sachant qu'elles sont déjà payées par virement et qu'il y a une trace sur notre compte?

autres soucis certains artisans qui mon servit pour le montage financier ne sont plus en activité ou ont un délais trop long vis a vis de leur planning du coup je change la banque ne veut pas, a t'elle le droit? ( exemple dans le montage de mon dossier il on soit disant vérifier les société ( pour justifier leurs frais d'étude du contrat )sauf que mon plaquiste avait fermé sa société avant l'acceptation de mon prêt ) je ne comprend pas comment il on pu valider une société fermée. maintenant je veux changer et ma banquière traîne en longueur.

dernière questions ma banquière a appelé certains artisans pour vérifier la validité des factures et leur demandé si j'étais bien client. ( factures aussi payées par virement et chèques , donc apparaissant sur mon compte)

ma banquière a t'elle le droit de contacter des fournisseurs ou artisan car cela me décrédibilise vis a vis d'eux .

sachant que j'avance l'argent sur mon épargne en attendant que cette dernière veuille bien débloquer les sous .

idem une fois les fonds disponible sur mon compte , ( exemple bizarrement elle ma débloquer une facture acompte électricité ) mais ayant d'autre facture plus urgentes j 'ai payé d'autres artisans avec , en gros j'ai jonglé avec le déblocage d'une petite somme pour payer au plus urgent .

merci de votre retour ,  
désolé pour les fautes d'orthographe.

-----  
Par ESP

Bonjour

La banque a le droit de vérifier la réalité des factures (originales) et des travaux.

-----  
Par johnjohnjo

merci de votre retour.